



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA  
MARINE : *service de psychologie appliquée et  
d'hygiène mentale de la marine.*

**DÉCISION N° 232/DEF/DPMM/SPAHMM rela-  
tive à la création de l'antenne permanente de psy-  
chologie appliquée à la Réunion.**

*Du 09 juin 2006.*

NOR D E F B 0 6 5 1 1 7 7 S

---

Référence :

Arrêté 197 du 13 septembre 2001 (BOC, p. 5067),  
modifié.

Mot(s) clef(s) : PSYCHOLOGIE APPLIQUEE -  
MARINE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 113

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 43.

---

Une antenne permanente de psychologie appliquée  
(APPA) est créée à compter du 24 juillet 2006 au sein de  
la base navale de Port-des-Galets qui en assure le sou-  
tien. Elle dépend militairement du commandant de la  
marine à la Réunion et administrativement du com-  
mandant de la base navale de Port-des-Galets.

L'APPA La Réunion dépend techniquement du ser-  
vice de psychologie appliquée et d'hygiène mentale de  
la marine (DPMM/SPAHMM).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre, directeur du personnel mili-  
taire de la marine,*

Pierre DEVAUX.

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opération  
logistique.*

**DÉCISION N° 217/DEF/EMM/OPL/EMO portant  
affectation de la vedette de gendarmerie *Maréchal  
des logis chef Richard.***

*Du 09 juin 2006.*

NOR D E F B 0 6 5 1 2 3 9 S

---

Références :

- a) Instruction 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin  
2005 (BOC, p. 4412) ;
- b) Lettre n° 246/COGENDMAR/ORG/EMP du  
23 février 2006 (n.i.BO).

Mot(s) clef(s) : AFFECTATION — BATIMENT —  
MARINE —

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n°  
570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 44.

---

La vedette de 10 mètres *Maréchal des logis chef  
Richard* sera affecté au centre national d'instruction de  
la gendarmerie maritime (CNIGM) de Toulon à comp-  
ter de son remplacement à Marseille par la vedette de  
surveillance côtière *Huveaune*.

La vedette actuellement numérotée P709 se verra  
attribuer le numéro de coque Y611.

Elle sera placée sous le commandement organique du  
commandant de la gendarmerie maritime à compter de  
son affectation au CNIGM.

Dans la continuité des prestations fournies précé-  
demment par le CNIGM et afin de ne pas engendrer de  
frais supplémentaires pour celui-ci, la gendarmerie  
départementale assurera la couverture financière de  
l'entretien de l'embarcation conformément à l'engage-  
ment cité dans la lettre en pièce jointe (n.i.BO).

Un protocole entre la direction du service de soutien  
de la flotte (DSSF) à Toulon et le régiment de gendar-  
merie de la région PACA (RGPACA) précisera les  
modalités de soutien à fournir et les processus de con-  
tribution financière.

La vedette sera mise à disposition de la gendarmerie  
départementale, lors des stages de formation et de leurs  
pilotes d'embarcation (PEG).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,*